

AGIR POUR LA SANTE DES FEMMES

Association régie par la loi de 1901

18 rue Bernard Dimey

75018 Paris

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

AGIR POUR LA SANTE DES FEMMES

Association régie par la loi de 1901

18 rue Bernard Dimey

75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association AGIR POUR LA SANTE DES FEMMES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGIR POUR LA SANTE DES FEMMES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « reconnaissance des revenus » de l'annexe des comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Malakoff, le 29 mai 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Caroline DORIZON

Associée

Bilan Actif	Exercice N (selon ANC 2023-03)			Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles :				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	374 431	97 158	277 273	52 363
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations	153		153	6 413
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 541		26 541	596
TOTAL (II)	401 125	97 158	303 966	59 372
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				7 750
Créances :				
Créances clients, usagers et compte rattachés	2 500		2 500	700
Créances reçu par legs ou donations				
Autres créances	918 020		918 020	470 914
Charges constatées d'avance	43 977		43 977	4 417
Valeurs mobilières de placement :				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	580 109		580 109	604 604
TOTAL (III)	1 544 607		1 544 607	1 088 386
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 945 731	97 158	1 848 573	1 147 758

Bilan Passif	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	242 505	213 489
Excédent ou déficit de l'exercice	225	29 016
Situation nette (sous total)	242 730	242 505
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	386 226	200 000
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	628 957	442 505
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	113 583	271 132
TOTAL (II)	113 583	271 132
PROVISIONS		
Provisions pour risques		10 000
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		10 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	151 613	87 309
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	178 835	126 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 069	497
Produits constatés d'avance	774 516	210 314
TOTAL (IV)	1 106 033	424 121
Ecarts de conversion et différence d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 848 573	1 147 758

Compte de résultat	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	1 870	2 030	(160)
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	4 900	700	4 200
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	499 969	428 152	71 817
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	37 716	30 101	7 616
Mécénats	140 039	366 832	(226 793)
Legs, donations et assurances-vie	41 149		41 149
Contributions financières	612 318	484 826	127 492
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 000	9 043	957
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Utilisations des fonds dédiés	213 632	150 000	63 632
Autres produits	95	1 416	(1 322)
TOTAL (I)	1 561 688	1 473 100	88 588
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	22 465	52 409	(29 944)
Variation de stock		(7 750)	7 750
Autres achats et charges externes	368 458	317 553	50 905
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	59 312	37 155	22 157
Salaires	710 740	545 892	164 849
Cotisations sociales	290 065	213 114	76 951
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 373	10 988	23 385
Dotations aux provisions			
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Reports en fonds dédiés	56 083	248 632	(192 549)
Autres charges	20 096	16 675	3 421
TOTAL (II)	1 561 593	1 434 666	126 927
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	95	38 434	(38 339)
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	175	188	(13)
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (III)	175	188	(13)
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	175	188	(13)

Compte de résultat	Exercice N (selon ANC 2023-03)	Exercice N-1 (selon ANC 2023-03)	Variation relative (montant)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	270	38 622	(38 352)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		7 000	(7 000)
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		16 606	(16 606)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(9 606)	9 606
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	45		45
Total des produits (I + III + V)	1 561 863	1 480 288	81 575
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 561 638	1 451 272	110 366
EXCEDENT OU DEFICIT	225	29 016	(28 791)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	19 517	7 075	12 442
Prestations en nature			
Bénévolat	28 179	18 337	9 842
TOTAL	47 695	25 411	22 284
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	19 517	7 075	12 442
Prestations en nature			
Personnel bénévole	28 179	18 337	9 842
TOTAL	47 695	25 411	22 284

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, et des moyens mis en œuvre.

L'association ADSF – Agir pour la Santé des Femmes a pour objet de garantir, sans condition, l'accès à une santé globale pour les femmes en situation de grande précarité et d'exclusion, conformément à la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé comme un état de bien-être physique, mental et social.

L'association agit afin de permettre aux femmes les plus éloignées des soins et des dispositifs de droit commun d'accéder à un accompagnement adapté à leurs besoins, à leur parcours de vie et aux spécificités liées au genre.

Implantée en Île-de-France et dans les Hauts-de-France, l'ADSF développe une approche de proximité et d'« aller-vers », en intervenant directement sur les lieux de vie des femmes (rue, campements, hôtels sociaux, squats, gares, métro, espaces publics...) ainsi qu'au sein de ses lieux d'accueil dédiés, appelés « Repaires Santé », situés à Paris et à Lille.

Les équipes mobilisées sont pluridisciplinaires et composées notamment de sages-femmes, médecins, psychologues, infirmières, travailleuses sociales, médiatrices en santé, femmes Repaires et bénévoles formé·es aux enjeux de santé et de précarité. Les actions mises en œuvre visent à répondre aux besoins prioritaires des femmes accompagnées :

- accueil inconditionnel ;
- écoute et soutien ;
- accompagnement global ;
- accès aux soins et aux droits ;
- prévention et dépistage ;
- médiation en santé ;
- éducation à la santé ;
- accompagnement psychosocial ;
- mise à l'abri et orientation.

Une attention particulière est portée à la santé sexuelle et reproductive, à la santé mentale, aux violences sexistes et sexuelles, aux situations d'addictions, à la précarité menstruelle ainsi qu'aux problématiques d'isolement et de non-recours aux soins. Les accompagnements proposés s'inscrivent dans une logique de continuité des parcours et visent à permettre aux femmes un accès durable au système de santé et aux dispositifs de droit commun.

Fidèle à ses valeurs féministes, l'ADSF inscrit l'ensemble de ses actions dans une approche globale, holistique et genrée de la santé, considérant que les parcours de vie, les vulnérabilités et les besoins des femmes doivent être pris en compte dans toutes leurs dimensions.

L'association défend une approche de la santé fondée sur l'égalité réelle d'accès aux soins et la lutte contre les discriminations systémiques en matière de santé. Elle agit également pour rendre visibles les conséquences spécifiques de la précarité, des violences et de l'exclusion sur la santé des femmes.

L'ADSF place enfin au cœur de son action une logique de « pouvoir d'agir » et de participation effective des femmes accompagnées. Les femmes sont reconnues comme actrices de leur parcours et associées autant que possible aux dynamiques d'accompagnement, de médiation et de vie associative de l'association, notamment à travers le dispositif des Femmes Repaires. La défense des droits des femmes constitue ainsi une valeur fondatrice de l'association, replacée dans le cadre plus large des droits humains universels et de la dignité des personnes.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADSF

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025, dont le total est de 1 848 573,00 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 225,00 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période de 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19/05/2026.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Cet exercice constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2014-03) et du règlement ANC n°2023-03 relatif à la modification du plan comptable général (règlement ANC N° 2018-06). Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Les principaux objectifs du règlement ANC n° 2022-06 sont de moderniser et de simplifier les états financiers, d'actualiser la nomenclature des comptes et de faciliter la digitalisation.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel, correspondant uniquement aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels. L'objectif est de limiter les éléments inscrits par nature aux seules écritures comptables d'origine purement fiscale (amortissements dérogatoires, etc.), aux corrections d'erreurs et aux changements de méthode comptable inscrits en résultat.
- La suppression des transferts de charges, avec un reclassement des montants concernés dans les comptes de charges et produits correspondants.
- La modernisation du plan de comptes afin de répondre, notamment, à l'objectif de digitalisation des états financiers.
- La modification du modèle des états financiers, avec la conservation et la mise à jour des deux modèles de bilan et de compte de résultat.
- La modification des informations à fournir dans l'annexe, incluant le regroupement des données par type d'information et la présentation de ces informations au moyen de tableaux normés.

L'impact de ces modifications est le suivant :

Au niveau du résultat d'exploitation :

- Le principe du transfert de charge ayant été supprimé, les indemnités de formation des salariées, affectées en produits d'exploitation pour 9,0k€ en 2024, sont maintenant affectées au crédit des charges d'exploitation (16,8k€ en 2025).

Au niveau du résultat exceptionnel :

- En 2025 les charges sur exercices antérieurs (3,6k€) qui représentaient 4,7k€ en 2024 sont remontées en exploitation.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Reconnaissance des revenus :

Les produits de tiers financeurs (subventions, contributions financières etc.) sont reconnus selon l'intitulé de la convention (projet, prorata temporis etc.).

Dès qu'une convention est « flexible », le montant reconnu correspond aux dépenses affectées au projet.

Toutes les conventions de cette nature signées à partir du 01/07/2025 seront reconnues de cette façon, soit en fonction des dépenses engagées sur le projet financé (permanence des méthodes).

Pour rappel, les exercices précédents, ce financement était reconnu au prorata temporis.

Fonds dédiés

Des subventions, contributions financières et du mécénat affectés par des financeurs à des projets définis, qui n'ont pu encore être utilisés à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, sont comptabilisés en fonds dédiés lorsque la période financée pour l'action est achevée.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix de l'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivants le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

*Matériel de transport et aménagement de véhicules : 5 ans

*Matériel informatique : 3 à 5 ans

*Travaux : 15 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les outils informatiques (ordinateurs et téléphones) dont l'usage est inférieur à 1 an ne sont pas considérés.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Produits et charges exceptionnels

Le règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers a fait évoluer le règlement ANC n°2014-03 et n°2018-06. Ce nouveau texte a opéré une refonte totale de la notion de résultat exceptionnel (et par conséquent de celle de charge et produits exceptionnels).

Ainsi, une charge ou un produit, pour être comptabilisé en exceptionnel, doit désormais :

- soit être directement liée à un événement majeur et inhabituel ;
- soit faire partie des éléments définis comme étant par nature exceptionnels.

Evénements et faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 constitue une année de transformation structurante pour l'ADSF, marquée par une montée en puissance des activités, un important travail de structuration interne et des investissements stratégiques destinés à accompagner le changement d'échelle de l'association.

Dans un contexte de forte aggravation des situations de précarité, de non-recours aux soins et de saturation des dispositifs de droit commun, l'activité de l'association s'est maintenue à un niveau élevé. En 2025, l'ADSF a accompagné 2 712 femmes en Île-de-France et dans les Hauts-de-France.

Cette dynamique s'est notamment traduite par :

- une progression importante des maraudes médico-sociales ;
- une intensification des accompagnements en santé, notamment en santé mentale ;
- et un développement significatif des actions collectives de prévention et de remobilisation.

Afin de répondre à l'évolution des besoins des femmes accompagnées, l'association a poursuivi le renforcement ciblé de ses équipes, avec notamment le recrutement de nouvelles compétences médicales et sociales, permettant de consolider l'accompagnement global proposé par l'ADSF.

L'année 2025 a également été marquée par d'importants investissements immobiliers et organisationnels.

À Paris, la fin de la mise à disposition d'un tiers-lieu par la Ville de Paris a conduit l'association à engager la location d'un nouveau site dans le 18^e arrondissement, générant une augmentation significative des charges locatives et des dépenses d'aménagement. Ce déménagement stratégique permet néanmoins à l'ADSF de maintenir une implantation en intra-muros, essentielle pour garantir l'accessibilité des femmes accompagnées.

À Lille, la réouverture d'un nouveau Repaire Santé en septembre 2025, après une période de travaux, a permis de relancer l'activité dans des conditions améliorées.

Ces investissements ont été accompagnés d'achats significatifs d'équipements et d'aménagements destinés à améliorer les conditions d'accueil des femmes et les conditions de travail des équipes, dans une logique d'investissement durable et de renforcement de la qualité des accompagnements.

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite de la structuration stratégique et financière de l'association.

L'ADSF a engagé un travail d'actualisation de sa stratégie de développement 2025–2028 ainsi que de son projet associatif 2025–2030. Cette dynamique s'est accompagnée d'un accompagnement dédié autour de la stratégie de collecte de fonds et de diversification des ressources, avec l'appui du cabinet FERLI, dans une logique de sécurisation pluriannuelle des financements.

L'association a par ailleurs renforcé ses moyens humains dédiés au développement des ressources et à la structuration de ses fonctions supports.

L'année 2025 a également permis de poursuivre les travaux de préfiguration du projet d'unité mobile « Femmes, Santé, Précarité » en Île-de-France ainsi que les réflexions relatives au développement d'une nouvelle antenne à Marseille, en vue d'un déploiement opérationnel en 2026.

Par ailleurs, l'ADSF a engagé une démarche d'évaluation de son impact social avec l'appui du cabinet KOREIS. Ce travail vise à objectiver les effets des actions de l'association sur les parcours des femmes accompagnées, notamment en matière d'accès aux soins, d'accès aux droits et de prévention des ruptures de parcours. Les premiers résultats ont également permis de documenter les coûts évités générés par les interventions précoces de l'association.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par le lancement des travaux de structuration du plaidoyer et de la stratégie de communication de l'ADSF, avec l'appui de partenaires spécialisés, afin de renforcer la visibilité des enjeux de santé des femmes en situation de grande précarité et de soutenir le développement des partenariats institutionnels et privés de l'association.

Événements postérieurs à la clôture des comptes

Néant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Construction sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements et aménagement divers	27 180	241 068	7 955	260 293
- Matériel de transport	51 619			51 619
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	51 021	18 214	6 717	62 519
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	129 820	259 282	14 671	374 431
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	6 413		6 260	153
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	596	26 661	716	26 541
Immobilisations financières	7 009	26 661	6 976	26 694
ACTIF IMMOBILISE	136 828	285 944	21 647	401 125

	Augmentation					Diminution				
	Virements		Entrées			Virements		Sorties		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
- Frais de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles										
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagement des constructions - Installations techniques, matériel et outillage Industriels - Installations générales, agencements et aménagement divers			241 068							7 955
- Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes Immobilisations corporelles			18 214					6 717		
			259 282					6 717		7 955
- Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières			26 661					6 260		
			26 661					716		
								6 976		
ACTIF IMMOBILISE			285 944					13 693		7 955

Actif immobilisé

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais de développement - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles						
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagement des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements et aménagement divers	10 ans	linéaire	7 293	20 182	7 955	19 520
- Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles	5 ans	linéaire	51 337	282		51 619
	entre 3 et 10 ans	linéaire	18 827	13 910	6 717	26 019
			77 456	34 373	14 671	97 158
ACTIF IMMOBILISE			77 456	34 373	14 671	97 158

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 991 191 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	153		153
Prêts			
Autres	26 541		26 541
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 500	2 500	
Autres	918 020	393 020	525 000
Charges constatées d'avance	43 977	43 977	
Total	991 191	439 497	551 694
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	746
Total	746

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	213 489	29 016						242 505
Excédent ou déficit de l'exercice	29 016	(29 016)		225				225
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	242 505	0		225				242 730

Fonds Dédiés

Variation des fonds dédiés

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENTS		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Fondation de France 2024-29	30 000		30 000			0	
Fondation Petit Frère des Pauvres 2024-11	50 000	45 833				95 833	
Fondation Roi BAUDOIN 2025-22		10 000				10 000	
Ressources liées à la générosité du public							
ESSITY 2024-33	25 000		25 000			0	
Institut CERBA 2023-10	22 500		15 000			7 500	
Institut CERBA 2024-30	5 779		5 779			0	
MONOPRIX HOLDING 2024-19	137 853		137 853			0	
Fonds de dotation DEUMIN		250				250	
Total	271 132	56 083	213 632			113 583	

Provisions

Autres Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques Provisions pour charges	10 000		10 000		0
Total	10 000		10 000		0

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 106 033 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunt obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunt (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 613	151 613		
Dettes fiscales et sociales	178 835	178 835		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 069	1 069		
Produits constatés d'avance	774 516	249 516	525 000	
Total	1 106 033	581 033	525 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	10 457
Dette prov.conges a payer	43 039
Charges sociales sur congés payés	20 276
Organismes sociaux autres charges	219
Taxe sur les salaires	42 306
Formation continue a payer	6 856
Total	123 152

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	43 977		
Total	43 977		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	774 516		
Total	774 516		

Notes sur le compte de résultat

Détail concours publics et subvention octroyées

	Concours publics	Subvention d'exploitation	Subvention d'investissement
Union européenne			
Etat		324 195	
Collectivités territoriales		167 000	60 000
CAF			
Autres			135 000
Total		491 195	195 000

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

	date de l'avantage ou de la ressource	personnalité juridique du contributeur	nature de l'avantage ou de la ressource	caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	mode de paiement	montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Belgique	01/04/2025	Fondation	Contribution financière	Direct	Virement	50 000
Total Etat						50 000

Résultat financier

	N	N-1
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	175	188
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	175	188
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		
Résultat financier	175	188

Résultat exceptionnel

	N	N-1
Pénalités, amendes fiscales et pénales		150
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		4 696
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 760
Autres charges exceptionnelles		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		
Créances devenues irrécouvrables		
Dotations provisions réglementées		
Dotations provisions risques & charges		10 000
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		
Produits exceptionnels sur opération de gestion		7 000
Produit de cession éléments de l'actif		
Subventions d'investissement virées au résultat		
Reprises provisions risques & charges		
Reprises provisions dépréciation créances		
Reprises provisions réglementées sur immobilisations		
TOTAL	0	(9 606)

Autres Informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
 Honoraire de certification des comptes : 6 753,60 euros
 Honoraire des autres services : 1 800,00 euros

Rémunérations allouées aux dirigeants

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature	19 517	7 075
Prestations en nature		
Bénévolat	28 179	18 337
Total	47 695	25 411
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	19 517	7 075
Prestations		
Personnel bénévole	28 179	18 337
Total	47 695	25 411

Le mode de valorisation de l'activité des volontaires tient compte du temps réel passé par l'ensemble des membres de l'association dans le cadre de leurs activités respectives. Les contributions volontaires peuvent être comptabilisées au compte de résultat à la suite d'un recensement exhaustif.

La valorisation est indexée sur le SMIC.

Tableau des effectifs

	N	N-1
Effectif au 31/12		
Hommes	1	
Femmes	20	18
Cadres	16	14
Non cadres	5	4

	CDD	CDI
Mouvement de personnel		
Entrées	8	1
Sorties	5	1

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 870	1 870	2 030	2 030
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	37 716	37 716	30 101	30 101
- Legs, donations et assurances-vie	41 149	41 149		
- Mécénat	140 039	140 039	366 832	366 832
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	612 318		484 826	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	5 170		18 347	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	499 969		428 152	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 000			
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	213 632	183 632	150 000	40 000
TOTAL	1 561 863	404 406	1 480 288	438 962
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 321 172	404 156	1 051 347	270 331
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	184 383		141 293	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			10 000	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	56 083	250	248 632	168 632
TOTAL	1 561 638	404 406	1 451 272	438 963
EXCEDENT OU DEFICIT	225		29 016	

Compte de résultat par origine et destination

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	28 179	28 179	18 337	18 337
Prestations en nature				
Dons en nature	19 517	19 517	7 075	7 075
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	47 695	47 695	25 411	25 411
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	47 695	47 695	25 411	25 411
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	47 695	47 695	25 411	25 411

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOI DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	404 156	270 331	1.1 Cotisations sans contrepartie	1 870	2 030
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénats	37 716	30 101
- Actions réalisées par l'organisme			- Dons manuels	41 149	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Legs, donations et assurances-vie	140 039	366 832
			- Mécénats		
			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	404 156	270 331	TOTAL DES RESSOURCES	220 775	398 962
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	250	168 632	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	183 632	40 000
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	404 406	438 962	TOTAL	404 406	438 962
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOI DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	47 695	25 411	Bénévolat	28 179	18 337
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	19 517	7 075
			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	47 695	25 411	TOTAL	47 695	25 411

FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	191 132	62 500
(-) Utilisation	183 632	40 000
(+) Report	250	168 632
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	7 750	191 132

Annexe

Principes généraux de la présentation du CROD et du CER

Le Compte de Résultat par Origine et Destination, le Compte d'Emploi annuel des Ressources et ses annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes conformément à l'application du règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modification du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

L'association ADSF – Agir pour la Santé des Femmes a pour objet de garantir, sans condition, l'accès à une santé globale pour toutes les femmes en situation de grande exclusion, conformément à la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la santé : un état de bien-être physique, mental et social. L'association œuvre pour que ces femmes puissent bénéficier de soins adaptés à leur genre, à leur histoire de vie et à leurs besoins spécifiques.

Au 01/01/2025, le solde non utilisé liés à la générosité du public s'élevait à 0 €.

Missions sociales

Les actions mises en œuvre visent à répondre aux besoins prioritaires des femmes : accueil inconditionnel, écoute, orientation, accès aux soins, aux dépistages et à l'éducation à la santé. Une attention particulière est portée à la lutte contre la précarité menstruelle et à la mise à l'abri des femmes sans domicile en situation de très grande vulnérabilité. Les accompagnements proposés sont à la fois médicaux, psychologiques et sociaux, et s'inscrivent dans la durée pour permettre un véritable parcours de soins.

La recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité consistent en des dépenses directes identifiées dans la comptabilité.

Le fonctionnement

Cette rubrique comprend les dépenses liées à la gestion et l'organisation de l'association.

Description du système d'information utilisé pour fournir les données chiffrées et la détermination des coûts

L'association a instauré un système de répartition de ses charges et mis en place une comptabilité analytique par activité. Aux missions sociales sont imputés les coûts directs (existant du seul fait de la réalisation des missions) ainsi que les charges directes de personnel liées à l'accomplissement de ces missions.

Les ressources

Les ressources se composent des éléments suivants :

1- les produits liés à la générosité du public :

1.1 Cotisations sans contrepartie :
Cotisations des membres de l'association.

1.2 Dons, legs et mécénat :
Dons spontanés,
Produits d'opérations de mécénat.

1.3 Autres produits liés à la générosité du public

2 - Produits non liés à la générosité du public :

Contributions financières : Fondation CHANEL, Fondation BETTENCOURT SCHUELLER, Fondation de France, PETITS FRERE DES PAUVRES, Fondation RATP, Fondation RAMSAY SANTE, Fondation JM BRUNEAU, Fondation SELIGMANN, Fonds l'OREAL, Fondation LA POULE ROUSSE, Fondation RAJA, Fondation TERRITORIALE DES LUMIERES, Fondation des FEMMES, Fondation BLANCHEPORTE, ATOUT SOLEIL, Fondation ROI BAUDOUIN...

3- Les subventions et autres concours publics

Etat : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement, Agence Régionale de Santé, Caisses Primaires d'Assurance Maladie, Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Régions et départements : Région Ile de France, département du Nord, Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des haut de France.

Villes : Ville de Paris, ville de Lille.

4 - reprise sur provisions et dépréciations

Reprise de provisions et régularisations sur des opérations des exercices antérieurs, conformément au plan comptable.

5 - Utilisation des fonds dédiés

Règle d'affectation des ressources

Les subventions reçues sont directement imputées sur les missions sociales pour lesquelles elles sont attribuées.

Les dons collectés auprès du public sont imputés en priorité sur les missions sociales.

Calcul des réserves non affectés et non utilisés

L'ensemble des ressources collectées auprès du public ont été utilisées en totalité au cours de l'exercice ou comptabilisées en fonds dédiés. Le solde des fonds liés à la générosité du public est donc de 0 €.

Bilan Actif	Exercice N (selon ANC 2018-06)		
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisation Incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	129 820	77 456	52 363
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Immobilisations financières			
Participations et Créances rattachées	6 413		6 413
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres	596		596
TOTAL (I)	136 828	77 456	59 372
ACTIF CIRCULANT			
Stock et en-cours	7 750		7 750
Créances			
Créances clients, usagers et compte rattachés	700		700
Créances reçu par legs ou donations			
Autres	470 914		470 914
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	604 604		604 604
Charges constatées d'avance	4 417		4 417
TOTAL (II)	1 088 386		1 088 386
Frais d'émission des emprunts (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Ecart de conversion Actif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 225 214	77 456	1 147 758

AGS
ALLIANCE POUR UNE
GESTION SOLIDAIRE

Compte de résultat	Exercice N (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	2 030
Ventes de biens et services	
Ventes de biens	
dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de service	700
dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	428 152
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	30 101
Mécénats	366 832
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	484 826
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 043
Utilisations des fonds dédiés	150 000
Autres produits	1 416
TOTAL (I)	1 473 100
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	52 409
Variation de stock	(7 750)
Autres achats et charges externes	317 553
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	37 155
Salaires et traitements	545 892
Charges sociales	213 114
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 988
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	248 632
Autres charges	16 675
TOTAL (II)	1 434 666
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	38 434
PRODUITS FINANCIERS	
De participation	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	188
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL (III)	188

Compte de résultat		Exercice N (selon ANC 2018-06)
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (IV)		-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		188
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		38 622
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		7 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL (V)		7 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		6 606
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		10 000
TOTAL (VI)		16 606
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(9 606)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)		1 480 288
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 451 272
EXCEDENT OU DEFICIT		29 016
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		7 075
Prestations en nature		
Bénévolat		18 337
TOTAL		25 411
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		7 075
Prestations en nature		
Personnel bénévole		18 337
TOTAL		25 411